

lefigaro.fr

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais



ARGENTINE
L'INEXPLICABLE
DISPARITION DU SOUS-
MARIN « SAN JUAN » **PAGE 11**



PRIX INTERALLIÉ
JEAN-RENÉ VAN DER
PLAETSEN À L'HONNEUR
PAGE 40

FIGARO LITTÉRAIRE

Les grands ancêtres de la littérature américaine

NOTRE SUPPLÉMENT

PS
Vallaud-Belkacem et Le Foll s'activent **PAGE 6**

JUSTICE
Perpétuité pour Ratko Mladic, le massacreur des Balkans **PAGE 10**

CHAMPS LIBRES

- Bruno Le Maire, ministre de droite et macronien en même temps
- La chronique d'Éric Zemmour
- Le tête à tête de Charles Jaigu
- Entretien avec Gilles Lipovetsky
- Entretien avec Dominique Schnapper
- La chronique de Luc Ferry
- L'analyse de Guillaume Perrault

PAGES 16 à 19

FIGARO OUI FIGARO NON

Réponses à la question de mardi:
Approuvez-vous l'interdiction de l'écriture inclusive dans les textes officiels?

NON 7% **OUI 93%**

TOTAL DE VOTANTS : 73635

Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr

Faut-il renforcer les peines contre le harcèlement sexuel?

Croix, crèches, statues : quand la laïcité s'égaré



THIERRY PASQUIET / SIGNATURES

À un mois de Noël, alors que resurgissent les sempiternels débats sur les crèches dans les mairies, la décision du Conseil d'État, qui a jugé il y a un mois la croix de Ploërmel contraire à la loi de 1905, déchaîne les passions. **PAGES 2, 3 ET L'ÉDITORIAL**

ÉDITORIAL par Yves Thréard ythreard@lefigaro.fr

Ne pas se tromper d'adversaire

Inquietant pays que la France, où l'on s'écharpe, en 2017, pour une croix surplombant une statue de Jean-Paul II ! Au nom de la séparation des Églises et de l'État, quelques libres penseurs, ou qui se revendiquent comme tels, ont obtenu sa destruction. Quand ce n'est pas une croix, ce sont des crèches ou des crucifix qui suscitent, ici ou là, leur indignation. Ironie : ils ont jusqu'à réclamer en justice que la route des calvaires et enclos paroissiaux bretons soit rayée de la carte ? Cette guerre d'un autre âge se trompe d'adversaire. Tant pis si l'expression populaire les réveille : il est grand temps de replacer l'église au centre du village. Autrement dit, de remettre les pendules à l'heure. En s'attaquant à la France des clochers, les militants d'une laïcité pure et dure défendent une cause absurde. Alors que la République vit en paix avec ses racines chrétiennes, pourquoi réveiller de vieux démons, provoquer une inutile polémique ? Leur acharnement à faire table rase de notre passé sert, en revanche, le jeu de ceux qui veulent nous pousser à renier nos origines, à effacer nos traditions, à contester notre culture.

Ceux-là portent l'étendard de l'islam radical. Ils sont de plus en plus nombreux et profitent de toutes les occasions pour gagner du terrain. Quand leurs armes ne sont pas mortelles, ils utilisent celles de notre arsenal législatif pour les retourner contre nous et notre conception de la liberté : défense des droits de l'homme, de l'égalité, de l'exercice des cultes... Ainsi se sont introduits le voile, le burkini et les prières de rue ; ont été tolérées beaucoup de revendications à caractère communautariste. Ces marques relèvent pourtant d'un obscurantisme bien peu compatible avec notre laïcité. Et on ne peut que regretter qu'elles trouvent des avocats parmi les agitateurs publics d'une certaine gauche.

Attaquer la France des clochers, c'est faire le jeu de l'islam radical

Dans ce climat de haine antifrançaise et anti-occidentale, il est donc incompréhensible de voir des esprits prétendant libres tirer contre leur camp. ■

Dettes, déficit : pour Bruxelles, le compte n'y est pas

Malgré le retour du déficit français sous les 3 % du PIB, le premier budget de l'ère Macron présente un « risque de non-conformité » avec les règles européennes.

La situation des comptes publics français s'améliore, mais le gouvernement n'est pas encore au bout de ses peines. Après avoir examiné les budgets nationaux, la Commission européenne a épinglé six pays, dont la France. Tout en recon-

naissant ses efforts, elle lui reproche de ne pas réduire suffisamment son déficit « structurel », calculé en ne tenant pas compte des aléas de la conjoncture. En outre, la dette française demeure beaucoup trop élevée au regard des exigences européennes. Paris prend acte de ce verdict mais fait valoir que « le projet français doit être apprécié dans la durée ». La principale préoccupation de Bruxelles reste l'Italie, « source d'inquiétude pour l'ensemble de la zone euro ».

→ **PIERRE MOSCOVICI** : « IL FAUT QUE LA LISTE DES PARADIS FISCAUX SOIT CRÉDIBLE »
→ **LE TRÉSOR BRITANNIQUE SOUS TENSION** **PAGE 22**



De retour au Liban, Saad Hariri retire sa démission

Saad Hariri a créé la surprise en annonçant qu'il suspendait sa démission de son poste de premier ministre annoncée le 4 novembre depuis Riyad où son séjour s'était prolongé jusqu'à l'intervention d'Emmanuel Macron. Cette décision arrive

alors qu'un bras de fer oppose les deux parrains du Liban, l'Arabie saoudite et l'Iran. Saad Hariri va engager des consultations avec, notamment, le puissant Hezbollah pro-iranien, partenaire de son gouvernement. **PAGE 8**

CHAUMET PARIS

L'art de la joaillerie depuis 1780

Bague Liens Séduction



LAÏCITÉ :
LE VRAI
DU FAUX

Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité et auteur de *La Laïcité pour les nuls**, Nicolas Cadène démêle le vrai du faux sur des points pas toujours clairs pour les citoyens.

Un maire du nord de la France a le droit d'installer une crèche dans le hall de sa mairie.

FAUX. Sauf si des circonstances permettent de lui reconnaître un caractère culturel, artistique ou festif, sans marque d'adhésion de la municipalité à un culte.

Les prières de rue sont interdites.

FAUX. Mais elles sont soumises à une déclaration préalable à la préfecture et ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public. À noter que les manifestations religieuses conformes aux traditions et usages locaux, comme certaines processions ou certains pèlerinages, sont dispensées d'une telle déclaration.

Un propriétaire peut édifier une statue religieuse ou une croix à l'intérieur de sa propriété, mais visible de l'espace public.

VRAI. La loi de 1905 n'interdit que les emblèmes religieux édifiés par l'administration publique sur un emplacement public.

Un organisme juif a le droit d'apposer une étoile de David sur la façade d'un musée ou d'un lieu de mémoire.

VRAI. Les associations privées et les lieux culturels peuvent apposer des signes religieux sur les façades ou les murs de leurs locaux.

Un curé a le droit de faire sonner les cloches de son église toutes les heures, pendant la journée.

VRAI. Sauf si elles n'ont pas été réglementées par arrêté municipal et si cela trouble objectivement l'ordre public ou la tranquillité publique.

Une famille a le droit d'édifier une croix sur le bord de la route, pour rendre hommage à un proche décédé dans un accident.

VRAI. Sauf si l'installation est en dur (stèles par exemple) et gêne les panneaux de signalisation.

Un riverain a le droit de demander à une pharmacie d'enlever son emblème en forme de croix.

FAUX. Les pharmacies sont des lieux privés et n'ont aucune obligation de neutralité. Quoi qu'il en soit, la croix des pharmacies n'a plus aucune connotation religieuse aujourd'hui.

Un particulier peut demander le retrait d'une croix sommitale ou d'un calvaire en montagne.

FAUX. Ces croix et calvaires datent d'avant 1905 et ne sont pas concernés par l'interdiction posée par l'article 28 de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État. En revanche, il ne serait pas légal d'en édifier de nouveaux en dur.

* Éditions First, 2016

Croix, crèches... quand la

Les multiples attaques en justice, au nom de la loi de 1905, de symboles chrétiens

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

IL Y A CEUX qui veulent « déboulomer » des croix, comme celle qui surmonte une statue de Jean-Paul II à Ploërmel, dans le Morbihan. Ceux qui, telle cette marque de yaourt grec, effacent les croix orthodoxes sur les étiquettes, par « respect pour la diversité religieuse ». Ceux qui, comme Jean-Luc Mélenchon, ne peuvent plus « supporter la présence » du drapeau européen, y voyant la Vierge Marie. Ou encore ceux qui remettent le « prix international de la laïcité 2017 » à la figure de proue des Femem, ces militantes aux seins nus qui avaient mimé un avortement dans l'église de la Madeleine à Paris...

À un mois de Noël, alors que resurgissent les sempiternels débats sur les crèches dans les mairies, la décision du Conseil d'État, qui a jugé la croix de Ploërmel contraire à la loi de 1905, déclenche les passions. Sur les réseaux sociaux, plus de 179 000 tweets s'en sont ofusqués, avec le hashtag #MontreTaCroix. « Cessons d'avoir honte de notre identité ! clame le

collectif Touche pas à ma croix, qui organise une manifestation, ce dimanche à Ploërmel. Pour le maintien de la statue et de sa croix, nous appelons à l'unité des Français. »

« Un cheval de Troie »

À l'Observatoire de la laïcité, qui conseille le gouvernement et le Parlement dans la gestion des faits religieux, on observe « une sensibilité accrue, et des tensions toujours très fortes depuis deux ans » : « On a formé plus de 220 000 acteurs de terrain, explique le rapporteur général Nicolas Cadène. Les problèmes remontent désormais plus facilement. Mais le droit de la laïcité est le même pour tous. Pourquoi un chrétien aurait-il plus de droits qu'un autre, athée ou d'une autre religion ? La laïcité, c'est ce qui fait qu'il n'y a plus de majorité à opposer à différentes minorités de citoyens de notre pays. » La laïcité « n'a en rien la dignité d'un principe philosophique », assène pour sa part le philosophe Rémi Brague, dans un entretien au FigaroVox. C'est une cote mal taillée, résultat d'une longue série de conflits et de compro-

mis. D'où une grande latitude dans l'interprétation. Certains « laïcards » rêvent d'en finir avec le christianisme, en lui donnant le coup de grâce tant attendu depuis le XVIII^e siècle. Ils exploitent la trouille que bien des gens ont de l'islam pour essayer de chasser de l'espace public toute trace de la religion chrétienne ». Derrière ces multiples actions en justice contre les croix ou les crèches, on retrouve en fait toujours la même organisation : la Fédération de la libre-pensée (lire ci-dessous). « Quelle est la religion qui menace vraiment la séparation des Églises et de l'État ? C'est la plus ancienne sur le sol français, la plus nombreuse, la plus organisée : l'Église catholique », peut-on lire sur son site Internet, dans un article intitulé « La Charia catholique ». À propos des prières de rues de fidèles musulmans, en revanche, les libres-penseurs dénoncent une « provocation de la municipalité » de Clichy...

Si l'Église fait plutôt profil bas, le diocèse de Vannes fait remarquer que, dans l'affaire de Ploërmel, la décision du Conseil d'État « suscite un émoi bien compréhensible, au-delà de la population loca-

le ». « L'Église ne peut que déplorer ce qui risque d'accroître la tendance à rendre toujours moins visibles les signes chrétiens dans une société qui souffre déjà d'un manque de repères, souligne M^{re} Raymond Centène, évêque de Vannes. Parmi ces repères, ceux qui nous viennent de l'histoire sont particulièrement importants parce qu'ils ont contribué à façonner notre unité dans le respect d'une diversité légitime et féconde. » Pour M^{re} Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers, « beaucoup s'inquiètent des violences commises au nom de l'islam, et cela exacerbe une suspicion sur toutes les religions. Les faits de pédophilie qui frappent l'Église catholique ajoutent à la critique ». Sur l'affaire de Ploërmel, analyse le politologue Laurent Bouvet, « les réactions vives qui ont suivi la décision du Conseil d'État n'ont à la fois pas grand sens, du point de vue du droit - le Conseil d'État n'ayant fait qu'appliquer la loi de 1905 -, et sont à prendre très au sérieux du point de vue de l'inquietude culturelle qu'elles induisent ».

À droite de l'échiquier politique, on fait remarquer que le Conseil d'État est plus prompt à interdire les crèches dans les



Le 25 octobre, le Conseil d'État a ordonné le retrait de la croix surplombant une statue du pape Jean-Paul II, installée en 2006 à Ploërmel (Morbihan). J.-P. NGUYEN/MAKPPP

« À bas la calotte » : les libres-penseurs sont à la manœuvre

JEAN-MARIE GUÉNOIS @jmguenois

QUI EN VEUT aux croix, crèches et statues catholiques papales ou mariales ? Qui est le mauvais ange qui rôderait sournoisement en France repérant et dénonçant toute anomalie à la laïcité et colmatant la moindre fissure du mur de séparation entre le civil et le religieux selon l'esprit et la lettre de la loi de 1905 ? Pourquoi cet étranger veilleur, s'il existait, se serait-il subitement réveillé ces derniers temps alors que le terroir normand « fille aînée de l'Église » par les papes fourmillait de symboles religieux forcément catholiques puisque les protestants refusent l'imagerie religieuse ?

Il n'y a ni conspiration ni mystère. Seulement la ténacité d'une des plus anciennes associations françaises qui ont œuvre à visage totalement découvert. Elle s'appelle la « Libre-Pensée ». Elle fut fondée en 1866. Elle a un siège, non loin du Panthéon, dans le V^e arrondissement de Paris. Elle publie une revue intitulée *La Raison* et regroupe 5 000 adhérents qui forment une fédération nationale. Elle dispose d'antennes de militants bénévoles dans chaque département. Et vit d'un budget annuel de 150 000 euros fondé sur les cotisations des adhérents, sans aucune subvention. Son slogan très en vue sur le site In-

ternet dit tout : « Ni Dieu, ni Maître ; à bas la calotte ; vive la sociale. » Il agrège trois slogans. Le premier « ni Dieu, ni maître », récupéré par les anarchistes, fut inventé par Auguste Blanqui, socialiste révolutionnaire mort en 1881. C'est ainsi qu'il avait baptisé son journal. Le deuxième, « À bas la calotte » est un mot d'ordre révolutionnaire lancé en 1792 explicitement anticlérical. Quant au troisième terme de cette trinité laïque, « vive la sociale », il se réfère à l'insurrection populaire de la Commune de Paris en 1871.

Militant passionné, Christian Eyschen est la porte-parole de l'Association internationale de la libre-pensée. Il est aussi le vice-président de la Fédéra-

tion 10 % des libres-penseurs sont des francs-maçons ».

En revanche, beaucoup plus que la Franc-Maçonnerie dont les options philosophiques varient selon les obédiences, la Libre-Pensée entretient un corps de doctrine très arrêté. « Premier principe, nous défendons sur le plan institutionnel la séparation entre l'Église et l'État. Si chacun bénéficie de la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire, les institutions publiques doivent obéir au principe de laïcité. Notre fer de lance est donc la loi de 1905 », précise Christian Eyschen. Le deuxième principe est « philosophique » et consiste à « mener la lutte contre les religions et les contenus religieux ». C'est ainsi que le site de l'association propose un mode d'emploi très précis sur la façon de se faire « complètement rayer des registres de baptême » ! Troisième principe : « nous sommes contre la guerre » donc « pacifistes », ce qui peut être compatible avec « la résistance ». Enfin, dit-il, « nous sommes contre toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme, donc contre le capitalisme et contre le libéralisme ».

Après les principes, il y a surtout les travaux pratiques. Dès qu'une entorse

au principe de laïcité est signalée par le réseau départemental des militants de la Libre-Pensée, un recours au tribunal administratif local est systématiquement envisagé avec les conseils des experts juridiques de l'association. Elle poursuivra sans aucun état d'âme jusqu'au Conseil d'État. Sauf dans le cas où l'association serait sûre de perdre. La machine est parfaitement rodée. La Libre-Pensée gagne le plus souvent.

« Nous créons ainsi de la jurisprudence, constate Christian Eyschen. Oui, nous reconnaissons la paternité de la Libre-Pensée de toutes les affaires récentes : crèches de Noël, croix de Ploërmel, croix des cimetières, statue de la Vierge... ». Tout en corrigeant : « nous ne sommes pas contre les crèches éphémères sur des marchés de Noël mais on ne peut pas installer un emblème religieux dans un bâtiment public. D'ailleurs, l'Église ne le demande pas. Ce sont les politiques qui instrumentalisaient la religion. »

Même combat de principe contre les statues de la Vierge Marie, celle de Jean-Paul II et sa croix à Ploërmel, ou les croix sur les portes de cimetières construits après 1905 : « Cela ne nous poserait pas de problème si ces statues ou croix étaient installées sur un terrain privé, pointe Christian Eyschen. Nous ne défendons que la loi de séparation de 1905. Nous ne sommes pas des éradicateurs. » ■

Laïcité divague

suscitent exaspération et incompréhension.

mairies que le burkini sur les plages. « On fait semblant de considérer que le danger, ce sont les crèches ou une croix, et en même temps, face à des prières de rues qui durent pendant huit mois, la République se tait !, s'insurge Laurent Wauquiez, candidat à la présidence des Républicains. On ne peut pas mettre sur le même plan des signes hérités de nos traditions chrétiennes et des provocations organisées par l'intégrisme islamique. Les vrais défenseurs de la laïcité devraient ouvrir les yeux pour voir où sont nos ennemis. Cette laïcité, elle est en train d'être utilisée comme un cheval de Troie pour sans cesse tester la République ! »

« La digue qui protège contre de nouvelles guerres de religion »

Si la justice a autorisé la crèche du département de la Vendée, y voyant un « usage local », elle a retouqué celles qui ont été installées en 2016 dans le hall du siège de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), ou à la mairie de Béziers. Dans cette ville, le maire, proche du FN, Robert Ménard, a déjà annoncé qu'il passerait

outre et mettrait en place, en décembre, une crèche avec « une dimension plus culturelle et festive ».

À gauche, l'ancien premier ministre Manuel Valls s'indigne aussi. « Aujourd'hui, il n'y a pas de péril catholique, ça se saurait !, clame-t-il. Avec un peu d'intelligence, on peut arriver à s'entendre sur la place des religions dans la société. À condition de ne pas agiter des grands mots. » Pour l'essayiste Malika Sorel, « la question n'est pas d'agiter de grands mots ou pas, mais de dire la vérité ». « Il y a urgence, alerte-t-elle. C'est la décomposition française qui menace ! "Comment on peut éviter la partition ?" se demandait François Hollande lui-même, dans le livre Un président ne devrait pas dire ça. Une partition en factions qui vont lutter les unes contre les autres pour garder leurs privilèges ou en obtenir aux dépens des autres. La laïcité, c'est la digue qui protège la France de nouvelles guerres de religion. Il faut que chaque citoyen la respecte, à commencer par les politiques eux-mêmes. »

* Auteur de « Décomposition française : comment en est-on arrivé là ? » Fayard, 2015

Dans un cimetière de la Vienne, la croix du portail fait l'objet d'un recours en justice

UNE PETITE CROIX au sommet du portail d'un cimetière municipal menacerait-elle la laïcité ? Dans le paisible village de Prinçay, dans la Vienne, où vivent 230 âmes, elle fait en tout cas, depuis trois ans, l'objet d'une querelle byzantine à rebondissements. En 2014, Philippe Bonn, le fils d'un défunt inhumé dans ce cimetière, assigne la municipalité en justice, exigeant le retrait de la croix. Il n'habite pas à Prinçay, mais Périgueux, à 250 km de là. Sa motivation : son « attachement », clame-t-il, à la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Le tribunal administratif de Poitiers rendra sa décision ce jeudi.

Y avait-il une croix sur l'ancien portail en bois, « tout dégingué », de ce cimetière en 2002, lors des obsèques de son père ? Philippe Bonn ne s'en souvient plus. « Resté qu'en 2012 ou 2013, quand je suis allé sur sa tombe, raconte-t-il, la commune avait changé le portail, qui est maintenant en métal et surmonté d'une croix. » L'homme, aujourd'hui retraité, écrit plusieurs fois à la mairie pour demander la suppression de la croix. Sans succès. « Quand on s'attaque à quelque chose d'aussi délicat que les signes religieux, c'est un long cheminement, indique-t-il. Mais mon père, certes baptisé, était devenu déiste. Il était, comme moi, un républicain convaincu, très respectueux de la loi de 1905. » Pour autant, une croix métallique figure sur la tombe du défunt. « C'est un ami intime de mon père, un diacre, qui l'a offerte, souligne le plaignant. Par respect pour l'amitié qu'il lui portait,

j'ai décidé de la garder. Sur une sépulture privée, on peut faire ce que l'on veut, mais pas dans un espace public, précisément là où est situé le portail ! » En mars 2017, le tribunal administratif de Poitiers, saisi de l'affaire, demande son avis au Conseil d'État. Lequel rappelle l'article 28 de la loi de 1905 : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires. » La croix

incombe-t-il de démontrer que la croix était bien là avant 1905 ? interroge M^e Romain Bernier, avocat de la mairie de Prinçay. On a pu obtenir un courrier de la préfète, attestant de l'existence de ce cimetière en 1859 et précisant que, à cette époque, tous les portails de cimetières comportaient une croix. Et même si le portail et la croix ont été restaurés, cette restauration a été faite dans le respect de l'original. »

Patrick Mignon, le maire (depuis 2014) de Prinçay, se passerait bien, dit-il, de cette polémique sur « cette petite croix qui fait à peine 15 cm ». « On n'est pas porteur d'un quelconque combat, insiste-t-il. Mais l'avant-dernière municipalité a fait mettre ce portail au début des années 2000 pour remplacer l'ancien, et les habitants préfèrent garder cette croix qui, selon eux, était déjà présente. Ce n'est pas un problème religieux ; notre église est quasiment vide. Mais on se sent agressé dans notre culture. » M^e Bernier renchérit : « On est simplement les défenseurs du bon sens ! » L'Église, elle, ne se sent « pas du tout concernée », « puisque c'est un terrain communal », indique l'archevêque de Poitiers, M^e Pascal Wintzer. « On est un peu habitué à l'anticléricalisme qui peut se manifester dans ces débats microchinois devant le Conseil d'État », soupire-t-il.

Début novembre, au tribunal administratif de Poitiers, le rapporteur public a préconisé le rejet de la demande du plaignant. Lequel se dit cependant « très serrein », même si les 1 200 euros réclamés des Églises et de l'État, elle peut rester, et être restaurée ou remplacée. « Mais à qui

On est un peu habitué à l'anticléricalisme qui peut se manifester dans ces débats microchinois devant le Conseil d'État »

M^e PASCAL WINTZER, ARCHEVÊQUE DE POITIERS

incriminée, elle, est bien située dans la partie publique du cimetière. Le texte, précisent les sages dans l'avis rendu en juillet, « a préservé les signes et emblèmes religieux existants à la date de l'entrée en vigueur de la loi ainsi que la possibilité d'en assurer l'entretien, la restauration ou le remplacement ». En clair, si la croix a été placée avant le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État, elle peut rester, et être restaurée ou remplacée. « Mais à qui



La grille du cimetière municipal de Prinçay, dans la Vienne, surmontée d'une croix qui fait polémique. FRANCE 3

« Les appréciations sont parfois délicates à mener »

XAVIER DOMINO est le porte-parole du Conseil d'État.

LE FIGARO. - Les polémiques liées à la laïcité sont nombreuses

en ce moment dans la société. Cela se répercute-t-il par une augmentation des saisines du Conseil d'État ?

Xavier DOMINO. - On constate une résurgence du nombre de litiges concernant la loi de 1905 depuis plusieurs décennies, particulièrement depuis quelques années. Cette augmentation est compréhensible. Elle est le reflet des nouvelles interrogations qui sont apparues sur la place du religieux dans la société. Mais au total, le nombre de ces affaires reste tout de même très limité.

surmontant une statue de Jean-Paul II érigée sur une place à Ploërmel. D'un autre côté, il y a la liberté de conscience, de religion et de culte, qui garantit notamment à chaque individu, en tant que personne privée, le droit de vivre en société selon ses convictions religieuses et de pratiquer le culte de son choix, du moment qu'il ne trouble pas l'ordre public. C'est au nom de ce principe de liberté que le Conseil d'État a jugé illégaux les interdictions du burkini qui lui ont été déferées, faute de risque avéré de trouble à l'ordre public ou de motif d'hygiène ou de décence permettant de les justifier. Ces deux principes sont bien établis. Dans les deux cas, le Conseil d'État s'est inscrit dans des jurisprudences plus que centenaires !

La loi de 1905 comporte-t-elle des lacunes, compte tenu de l'évolution de la société et de la montée en puissance des communautarismes ?

Le Conseil d'État n'a pas à substituer son appréciation à celle du législateur. Mais il ne faut pas non plus attendre de la loi qu'elle règle toutes les questions une fois pour toutes. Le Conseil d'État applique la loi en l'adaptant aux problématiques du temps et en restant fidèle à ses principes fondateurs.

Sur des questions aussi épineuses, avec tant de jugements hétérogènes dans les différentes juridictions administratives, le Conseil d'État a-t-il un rôle d'harmonisation ? Les appréciations sont parfois délicates à mener. Elles sont toujours très liées à une situation, un contexte particulier, sauf lorsque les dispositions à appliquer sont univoques. Le Conseil d'État veille à ce qu'il n'y ait pas de divergence dans la jurisprudence administrative. Il attache une particulière importance à cette mission. Mais absence de divergence ne veut pas dire absence de différences dans les situations en litige et, par conséquent, dans les solutions à apporter. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR S. K.

Le Conseil d'État veille à ce qu'il n'y ait pas de divergence dans la jurisprudence administrative »

XAVIER DOMINO

Certains ne comprennent pas pourquoi d'un côté le burkini peut être autorisé, par exemple, et de l'autre, certaines crèches peuvent être interdites. Y a-t-il deux poids, deux mesures ?

Il y a deux principes différents. D'un côté, il y a la laïcité, qui est un principe de neutralité des personnes publiques et de leurs agents à l'égard des cultes. C'est au nom de ce principe que le Conseil d'État a expliqué une crèche de Noël pouvait être installée par une personne publique. C'est aussi ce principe de neutralité qui explique l'interdiction, expressément posée dans la loi de 1905, d'ériger de nouveaux emblèmes religieux dans l'espace public. Le Conseil d'État l'a récemment rappelé en jugeant contraire à la loi l'installation d'une croix

AIRFRANCE

FRANCE IS IN THE AIR

JUSQU'AU 29 NOVEMBRE 2017

SINGAPOUR

ET ENCORE PLUS DE DESTINATIONS :

TORONTO

LA RÉUNION

AIRFRANCE.KLM AIRFRANCE.FR

France is in the air : La France est dans l'air. Pour Singapour, partez du 07/05 au 21/06/2018. Pour Toronto, partez du 15/01 au 03/04/2018. Pour La Réunion, partez du 15/01 au 03/04/2018 et du 07/05 au 21/06/2018. Tarifs aller-retour, à partir de 1€ de frais de service airfrance.fr inclus, soumis à conditions et à disponibilité, au départ de Paris sur vols directs. Les frais de service peuvent varier en fonction du point de vente Air France et de votre agence de voyages. Renseignez-vous sur airfrance.fr, au 36 34 (0,35€ TTC/min à partir d'un poste fixe) ou dans votre agence de voyages.

510 €

TTC A/R
FRAIS DE SERVICE INCLUS

429 €

TTC A/R
FRAIS DE SERVICE INCLUS

619 €

TTC A/R
FRAIS DE SERVICE INCLUS

Macron voudrait un remaniement plus large que prévu

Le président de la République souhaiterait renforcer plusieurs ministères au périmètre trop large par des secrétaires d'État.

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD

fbourmaud
ET MARCELO WESFRED @mwesfred

EXÉCUTIF C'est toujours la même histoire avec les remaniements, surtout pour ceux qui s'annoncent les plus simples. Le président de la République et son premier ministre partent la fleur au fusil, certains que tout se réglera promptement. Et puis très vite, les premiers contretemps, les vérifications plus longues que prévu, les équilibres politiques plus complexes qu'attendu... Emmanuel Macron et Édouard Philippe n'échappent pas à la règle. Alors qu'ils s'apprêtaient tous deux à un remaniement à minima,

voilà le couple exécutif confronté à la tentation du remaniement plus large qu'annoncé. « La question de renforcer plusieurs ministères au périmètre très élargi se pose, glisse un visiteur du soir du chef de l'État. La réflexion a porté sur la nomination de secrétaires d'État pour épauler certains membres du gouvernement. » La réduction de la taille des cabinets ministériels, décidée par Macron au début de son quinquennat, fait apparaître des « trous dans la raquette », selon un ministre. C'est ainsi que le ministre de la Culture, Françoise Nyssen, pourrait se voir adjoindre un secrétaire d'État à la Communication. Le secteur de l'audiovisuel se plaint de ne pas être assez entendu au gouvernement. Même problème chez

Agnès Buzyn. Si la ministre connaît bien les thématiques de santé publique, elle pourrait avoir besoin de renfort sur les volets techniques liés à l'assurance-maladie et à la Sécurité sociale. Des mouvements pourraient aussi intervenir à Bercy avec le départ pressenti de Benjamin Griveaux pour occuper le porte-parole.

Renouer le contact avec les élus locaux

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, pourrait lui aussi se voir adjoindre un secrétaire d'État pour traiter plus spécifiquement la question de la fonction publique. Emmanuel Macron réfléchit aussi à renouer le contact avec les élus locaux, pour éteindre

la grogne qui se manifeste à l'occasion du congrès de l'Association des maires de France. D'où l'intérêt porté par l'exécutif à une personnalité marquée à gauche et bien implantée dans les réseaux d'élus locaux : le député socialiste Olivier Dussot. Un ancien proche de Benoît Hamon, puis de Martine Aubry, ensuite passé chez Manuel Valls. Autant d'hypothèses qui se traduisent par un travail de vérification fiscale plus ample que prévu, de la part de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

D'où des délais revus à la hausse avant l'annonce du nouveau gouvernement. Et aura lieu « dans les heures ou les jours qui viennent », selon Christophe Castaner. Ce dernier a évoqué la tenue prochaine de

« deux » entretiens entre le président et de potentiels entrants. Pour le chef de l'État, pas question de laisser entendre que ce remaniement vient combler des erreurs effectuées dans les castings antérieurs. Plutôt que parler de « remaniement », Castaner évoque un simple « réajustement gouvernemental ». « Le président considère que ce remaniement n'est pas une opération politique de gigantesque ampleur. Et donc qu'il n'y a rien de dramatique à prendre son temps », confie un proche du chef de l'État. Une façon de banaliser des nominations plus politiques que Macron ne veut le laisser entendre. Et qui posent aussi la question de l'équipe resserrée que le président se faisait fort de mettre en place après son élection. ■

Laïcité: Valls au cœur d'une polémique

L'ex-premier ministre a évoqué en Espagne le « problème de l'islam, des musulmans » dans la société française.

MATHILDE SIRAUD @Mathilde_Sd

DÉBAT Manuel Valls se retrouve-t-il isolé au sein du groupe des députés LREM ? En multipliant les déclarations sur la laïcité, en intervenant sur le débat qui oppose l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* au fondateur de Mediapart, Edwy Plenel, l'ex-premier ministre a irrité les élus de la majorité, jusqu'au président de la République lui-même. Dénonçant avec force et fracas la « complicité » qu'entretient, selon lui, une partie de la gauche avec l'islam radical, le député de l'Essonne, en première ligne depuis longtemps sur les sujets régaliens et identitaires, a déclaré que Mediapart devait « rendre gorge ». « Sur la laïcité, il ne faut rien laisser passer. Ce sont mes combats, et il faut les continuer », affirmait Valls, en petit comité, mi-octobre.

L'élu de l'Essonne a été à nouveau au cœur d'une polémique mercredi, alors qu'il participait à un débat organisé par le quotidien espagnol *El País*, où il a déclaré, en espagnol : « Tous les pays souffrent d'une crise d'identité culturelle à cause de la mondialisation, de la crise politique, des réseaux sociaux, des problèmes des réfugiés : des problèmes naissent dans nos sociétés, par exemple dans la société française, le problème de l'islam, des musulmans. Tout cela nous interroge sur ce que nous sommes. » Il n'en fallait pas plus pour que ces propos sur le « problème de l'islam, des musulmans » soulèvent la polémique. Stéphane Le Foll, ancien porte-parole du gouvernement de Manuel Valls, l'accuse sur France 2 d'attiser les braises. Didier Guillaume, le patron des sénateurs socialistes, lui reproche, sur Public Sénat, de jeter de l'huile sur le feu : « Il n'y a pas de problème avec l'islam et les musulmans en France. Il y a un problème avec le salafisme, l'intégrisme, l'islam politique. » Plus inattendu, Wallerand de Saint-Just, le trésorier du FN, a lui aussi, fait part de sa désapprobation sur Twitter : « Non, M. @manuelvalls, il n'y a pas un « problème des musulmans », il y a les problèmes que pose l'islam à la société française et que les responsables politiques doi-

vent traiter, comme ils doivent traiter les conséquences de l'existence de toute religion. » En guise de réponse, Valls a publié ses propos in extenso (ceux que nous avons reproduits plus haut), dénonçant dans un tweet, des « polémiques outrancières ».

Valls a fait de la laïcité et de la défense de la République son cheval de bataille. Il s'était à plusieurs reprises déjà exprimé pour dénoncer les pratiques de La France insoumise, se disant « soutenu » par des députés LREM. L'ancien ministre de l'Intérieur occupait là un certain vide politique laissé par l'exécutif et la majorité sur les thématiques identitaires. En privé, certains députés exprimaient pourtant déjà des réserves, voire un « malaise » au vu des prises de position de leur collègue apparenté au groupe LREM. « Il incarne une laïcité de repli, il s'exprime d'ailleurs en son nom propre et pas au nom du groupe », affirme Pierre Person, député de Paris, qui défend « la conception de la laïcité comme liberté ». « Certains socialistes ont rompu avec le PS justement parce qu'ils ne se reconnaissaient pas dans les propos de Manuel Valls. Il ne doit pas crispier sur cette question », mettait en garde un parlementaire LREM.

Propos « parfois trop clivants »

Vendredi, le président du MoDem, François Bayrou, a pris aussi ses distances. « Contaminer le débat sur l'islam au nom de l'islamisme, le débat sur la religion du plus grand nombre au nom de l'extrémisme religieux, je ne le partage pas », a affirmé le maître de Pau dans *Le Parisien*. Lundi, le responsable politique LREM de la commission des Affaires sociales, Aurélien Taché, est à son tour monté au créneau pour dénoncer « l'hystérisation », les propos « enflammés » de Valls. « La position de LREM n'est pas le laïcisme intégral qui nie le fait culturel, mais la nécessité de faire commun », précise au *Figaro* le député du Val-d'Oise, par ailleurs en charge d'une mission sur la politique d'intégration.

« Il ne faut pas afficher une laïcité de combat, mais réaffirmer ce qu'est un bouclier », abonde la porte-parole du groupe Auror



Manuel Valls lors des commémorations des attentats de Paris, le 13 novembre à Paris. JB AUTISSIER/PANORAMIC/STARFACE

Bergé, alors que sa collègue Laëtitia Avia a brocardé les propos « parfois trop clivants » de Manuel Valls. Face à ces critiques, l'intéressé s'est exprimé dans *Le Monde* mardi pour expliquer qu'il était de son « devoir » de « faire porter sa voix ». « Mon discours dérange ceux qui, finalement, n'ont pas le courage de s'attaquer au fond du problème, et c'est tant mieux », a considéré l'ex-maire d'Evry, qui cherche ainsi à faire sortir le président de la République de son silence.

Déjà opposé à Valls sous le quinquennat précédent sur la question de l'explication du terrorisme, Macron ne veut surtout pas « animer les divisions », ni « alimenter la polémique », selon l'un de ses proches. Le sujet devrait toutefois être débattu en réunion de groupe LREM, dans les prochaines semaines. « C'est aussi au mouvement de s'emparer de ce sujet », somme Auror Bergé. Au risque de faire apparaître des clivages... irréconciliables. ■



CONTRE-POINT
PAR GUILLAUME TABARD @gtabard

La voix retrouvée de l'ancien premier ministre

Valls critiqué, Valls tronqué, Valls jugé... mais Valls valorisé. Pour avoir osé mettre des mots sur des réalités qui dérangent, l'ancien premier ministre se retrouve, une fois encore, au centre de la polémique. Une preuve à tout le moins que sa voix porte toujours et que ce grand brûlé de 2017 compte encore dans le jeu politique.

Il y a une semaine, c'était de Mediapart qu'il était la cible. Pour avoir défendu *Charlie Hebdo* contre Edwy Plenel. Pour avoir remis les pendules à l'heure en rappelant que ce n'était pas l'hebdomadaire qui entretenait par ses dessins une supposée « islamophobie », mais bien ses dessinateurs qui avaient été victimes de la barbarie islamiste. Ce jour-là, Valls avait marqué un point. Car sa voix fut la plus forte pour dénoncer cette théorie de ce que l'on appelle « l'islamo-gauchisme » consistant à faire des musulmans les prolétaires d'aujourd'hui, qu'il fallait défendre contre un État oppresseur et une société intolérante. Sa voix a porté parce que l'ancien premier ministre était sur son sujet de prédilection : sur le thème sur lequel ses convictions sont les plus ancrées et les plus travaillées. D'un seul coup, Valls retrouvait les accents d'une vigilance républicaine qui faisaient sa singularité lorsqu'il était à Matignon.

A-t-il été trop loin en évoquant, dans le quotidien espagnol *El País*, « le problème de l'islam, des musulmans, dans la société française » (lire ci-dessus) ? Cette fois, ce sont les « modérés » qui se sont offusqués, l'accusant de pratiquer un amalgame ; mais refusant de voir que parler

d'« un problème de l'islam dans la société », ce n'est pas dire que l'islam ou les musulmans en tant que tels posaient un problème à la société.

Mais là non plus, Valls n'a pas varié depuis ses années Matignon. Après les attentats, il refusait déjà ce double simplisme consistant à croire d'un côté que l'islam était par nature dangereux ou à prétendre de l'autre qu'il n'y avait aucun rapport entre l'islamisme et l'islam. Dans *El País*, il n'a pas dit autre chose. En estimant qu'il y avait de la paresse à ne pas vouloir demander aux musulmans de faire eux-mêmes un travail de réflexion sur la place de l'islam dans la République.

Des macronistes lui opposent la nécessité d'un discours « apaisé » sur cette question. Mais « c'est une illusion de croire que la société est apaisée sur ce sujet ou qu'on réglerait les problèmes en les ignorant », confie-t-il. Différence d'approches ? Sur les questions de laïcité d'une part, sur la nature de l'islamisme, le discours du chef de l'État d'aujourd'hui a évolué par rapport à celui du ministre d'hier. Pas au point cependant d'inciter Macron à intégrer davantage Valls à son dispositif. À un proche lui conseillant de rappeler à Beauvau l'ancien ministre de l'Intérieur, le chef de l'État a répondu par un sourire appuyé signifiant : on va encore attendre un peu... Mais en six mois, Manuel Valls a d'ores et déjà retrouvé un statut de « poids lourd », un capital précieux pour l'avenir. ■

Retrouvez Guillaume Tabard tous les matins à 8h10 sur Radio Classique

Ciotti: « Le communautarisme, terreau de l'intégrisme »

EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr

SUR LA QUESTION de la laïcité en France, on pourrait croire qu'il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre les députés Eric Ciotti et Manuel Valls. En tout cas, le premier salue la position du second sur l'islamisme et la laïcité. Il l'a dit, mercredi, sur le plateau du « Talk Le Figaro ». « Je crois que Manuel Valls fait partie de ces députés politiques qui ont toujours été très clairs et très courageux », a déclaré le député des Alpes-Maritimes, en se souvenant d'avoir partagé un « même combat » avec Valls lors de l'affaire Baby Loup, en 2012. « Il avait été l'un des rares parlementaires socialistes à prendre la défense des dirigeants de cette crèche, confrontés à une volonté de mainmise d'une forme d'islam politique », s'est souvent l'élu LR.

Pour Ciotti, le communautarisme est le « terreau de l'intégrisme » et l'intégrisme est le « terreau du terrorisme ». Lutter contre cette « gangrène de la Républi-

que », devrait être, selon lui, « une priorité ».

Soutien de Laurent Wauquiez, avec lequel il est « totalement en phase » sur la question de l'identité, Ciotti veut pointer une menace. « Aujourd'hui, l'islam s'impose comme la deuxième religion du pays et il faut bien mesurer que les difficultés viennent d'un islam politique, qui a une volonté conquérante. Donc il faut placer des obstacles devant ces tentatives de conquête pour être très clairement que ce n'est pas à la République de s'adapter aux règles d'un islam extrémiste. » Il a d'ailleurs déposé une proposition de loi constitutionnelle (qui n'a pas abouti) en faveur de l'inscription d'une quatrième devise républicaine. Il souhaite ajouter le mot « laïcité » après ceux de liberté, égalité et fraternité. Il propose aussi un ajout dans l'article 1^{er} de la Constitution pour, de affirmer une « République d'origine et de tradition chrétienne ». Mais selon lui, la nécessité d'empêcher la progression de l'islam politique ne doit pas conduire à des



ÉRIC CIOTTI, mercredi, dans le studio du Figaro. STÉPHANE CORREA/LE FIGARO

« absurdités ». « Comme la croix sur la statue de Jean-Paul II ou l'interdiction de crèches » de Noël au sein de certains bâtiments, a-t-il précisé. À ses yeux, ces interdits, soutenus au nom de la laïcité, sont autant de renoncements à ce qui fait l'identité du pays. « Qui peut nier l'influence de deux mille ans d'histoire, de la chrétienté, de son influence culturelle sur l'architecture et nos modes de vie... Il faut remettre l'église au cœur du village », a insisté Eric Ciotti. ■